

MISSION LOCALE SUD-GIRONDE

20 rue Condorcet
Zone de Dumès
33210 LANGON
SIREN 398 715 243

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos au 31 décembre 2024

Aux membres de l'association MISSION LOCALE SUD-GIRONDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE SUD-GIRONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La note « Changement d'estimation comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement d'estimation comptable relatif au calcul des fonds dédiés au titre des contrats intégrés dans le dispositif « Contrat Engagement Jeunes » en cours à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de

notre appréciation des principes comptables appliqués par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

- Les notes « Contrat d'engagement jeune » et « Fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels qui exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 22 mai 2025

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

Jérôme Coutand

✓ Certified by  yousign

BILAN ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12mois)			Exercice clos le 31/12/2023 (12mois)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 992	1 992	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	68 000		68 000	68 000
Constructions	414 708	94 725	319 983	340 177
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 088	14 427	9 661	13 241
Immobilisations corporelles en cours	202 495	116 519	85 976	95 554
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	12 903		12 903	12 903
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	724 186	227 663	496 523	529 875
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 574		3 574	1 430
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	186 136		186 136	249 175
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	708 420		708 420	603 125
Charges constatées d'avance	3 867		3 867	4 374
Total (II)	901 997	0	901 997	858 104
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 626 183	227 663	1 398 520	1 387 979

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12mois)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	213 828	213 828
Autres		
Report à nouveau	554 261	474 700
Excédent ou déficit de l'exercice	3 907	79 561
Situation nette (sous total)	771 996	768 089
Autres fonds propres	8 986	12 318
Fonds propres consommables		
Subvention investissement	8 986	12 318
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	780 982	780 407
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	164 609	118 595
TOTAL (II)	164 609	118 595
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	261 902	279 275
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 490	44 096
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	166 431	162 492
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 106	3 114
Total (IV)	452 929	488 977
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	1 398 520	1 387 979

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	7 887	10 158
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 351 544	1 250 226
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 129	14 843
Utilisations des fonds dédiés	118 595	188 391
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommptibles virées au compte de résultat		
Autres produits	4 123	1 097
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 492 278	1 464 715
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	285 102	254 420
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	63 928	58 123
Salaires et traitements	697 622	685 389
Charges sociales	241 520	231 884
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	40 713	41 350
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	164 609	118 595
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	2 271	1 116
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 495 765	1 390 877
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-3 487	73 838
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 585	6 795
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	9 585	6 795
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 070	4 329
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	4 070	4 329

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12mois)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 028	76 304
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		875
Sur opérations en capital	3 333	3 333
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	3 333	4 208
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	0	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 333	4 208
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 454	951
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 505 196	1 475 718
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 501 289	1 396 157
	3 907	79 561
EXCEDENT OU DEFICIT	3 907	79 561
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	12 239	3 931
Bénévolat		
TOTAL	12 239	3 931
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	12 239	3 931
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	12 239	3 931

**20 rue Condorcet
33210 LANGON**

ANNEXE

1. PRESENTATION GENERALE

La MISSION LOCALE SUD-GIRONDE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. L'association a pour objet de connaître et d'analyser les besoins et les demandes des jeunes de 16 à 25 ans en matière d'insertion sociale et professionnelle puis de conduire une action globale pour la remise en jeu économique et sociale de ces jeunes.

Les principaux objectifs de la MISSION LOCALE SUD-GIRONDE sont :

- une volonté de travailler sur un même territoire,
- une intervention globale au service des jeunes de 16 à 25 ans,
- un espace de concertation, d'initiatives et d'innovations,
- une démarche pour construire des politiques d'insertion et de développement.

Pour ce faire, il lui appartient :

- D'accueillir, d'informer, de conseiller les jeunes, de les aider à bâtir un itinéraire qualifiant personnalisé et de les suivre dans la mise en œuvre de leur projet d'insertion sociale ;
- D'animer et de coordonner des actions qui concourent à la réussite de ces projets avec le souci d'une cohérence entre les aspirations professionnelles des jeunes et les possibilités du marché du travail, notamment en recherchant auprès des entreprises les possibilités d'accueil des jeunes, voire en contribuant à la création d'activités et d'entreprises ouvertes à la mise au travail des jeunes ;
- De procéder ou de faire procéder à l'évaluation des processus d'insertion professionnelle et sociale, à la confrontation des pratiques pédagogiques engagées dans les différentes formes de stages, à la communication des expériences et des acquis envers les divers partenaires ;
- D'une manière plus générale, de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de conduire, directement ou indirectement, à la réalisation des objectifs définis ci-dessus, y compris, le cas échéant, en élaborant ou en négociant elle-même des conventions visant à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

L'association couvre 109 communes du Sud Gironde, son siège social se situe à LANGON.

2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

● Rapprochement de la Mission Locale des Deux-Rives

Un projet de rapprochement entre la Mission Locale Sud-Gironde et la Mission Locale des Deux-Rives est né au cours de l'exercice 2023. Ce projet a généré des échanges entre les deux missions locales et la consultation du cabinet MAZARS pour l'étude de la faisabilité du projet en vue d'une présentation des différents scénarii de rapprochement possibles.

Au 31/12/2023, aucun scénario n'a été validé. Après différents échanges et rencontres durant le 1^{er} semestre 2024, entre les 2 conseils d'administrations respectifs ; il a été acté par les services de la Dreets, début octobre, que les conditions n'étaient plus réunies pour envisager le rapprochement entre les 2 structures. Le projet de fusion a donc été abandonné fin 2024.

**20 rue Condorcet
33210 LANGON**

3. PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

● Méthode Générale

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 qui réforme le règlement CRC 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en €.

● Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

● Changement d'estimation comptable

Dans le cadre du dispositif « Contrat Engagement Jeunes », l'association constitue des fonds dédiés en considérant, pour les contrats toujours en cours à la date de clôture, une estimation de la durée de l'accompagnement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'association a utilisé pour la 1ère fois un outil d'aide au calcul des fonds dédiés proposé par la plateforme I-MILO, outil d'interaction entre les missions locales, les services de l'Etat et les jeunes en accompagnement. Pour l'arrêté des comptes des exercices précédents, l'association utilisait un tableau EXCEL. L'impact de ce changement d'estimation est évalué à 2 K€.

● Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

**20 rue Condorcet
33210 LANGON**

● **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie des biens, à savoir :

~ logiciels :	1 an
~ installations et aménagements :	5 à 10 ans
~ matériel de transport :	3 à 5 ans
~ matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans
~ matériel et outillage :	4 à 5 ans
~ mobilier :	5 à 10 ans
~ immeuble à usage de bureaux :	30 ans

● **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

● **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dans les autres fonds propres et font l'objet d'une reprise en résultat (résultat exceptionnel) à due concurrence des amortissements pratiqués sur les actifs financés.

● **Contrat d'engagement jeune**

L'association a signé avec l'État une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de 4 ans allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022, à effet de financer les coûts engagés par l'association dans le cadre du programme d'actions attaché au dispositif du « Contrat Engagement Jeunes ». Un avenant à cette convention pluriannuelle a été signé pour l'année 2023 et un nouvel avenant a également été signé pour l'année 2024. L'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 484 575 euros. La prestation d'accompagnement des jeunes par l'association dure 6 mois minimum à partir de leur date d'entrée dans le dispositif. Si, à la clôture de l'exercice, la subvention n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice au titre de la prestation d'accompagnement, l'engagement pris par l'association envers les jeunes est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Dans ce contexte, et pour faire concilier le produit de la subvention avec les charges supportées par l'association (salaires, location de salle, prestataire...), l'association constitue des fonds dédiés en considérant, pour les contrats toujours en cours à la date de clôture, une durée estimée « post période ».

Au 31 décembre 2024, le montant de la subvention inscrite dans les comptes en lien avec ce dispositif s'est élevé à 484 575 euros et les fonds dédiés correspondant s'élèvent à 125 214 euros. Cette somme a été déterminée en considérant le nombre de jeunes entrés dans le dispositif en 2024 et la date de leur entrée.

● **Fonds dédiés**

Les comptes annuels des associations et fondations doivent être établis conformément au Plan comptable général, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par leurs spécificités. L'une des principales adaptations concerne les fonds dédiés qui sont les

**20 rue Condorcet
33210 LANGON**

rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (règlement CRC 99-01, art. 3).

5. AUTRES INFORMATIONS

Rémunération allouée aux dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit la mention de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagement Retraite

L'engagement en termes d'indemnité retraite en faveur du personnel pour un départ à l'âge égal est estimé pour un montant total de 120 661 € (droits acquis au 31 décembre 2024).

Cette évaluation a été calculée, par l'organisme ARIAL CNP ASSURANCES, à partir des dispositions prévues par la convention collective des « Missions Locales & PAIO » et tient compte des éléments suivants :

- Age de départ : âge légal
- Un turn-over par âge échelonnant, de 12.94% à 18 ans, à 2.09 % à 47 ans puis 0% jusqu'à 64 ans.
- Un taux de réévaluation de 2 %
- Un taux de charges patronales de 50 %
- Table de mortalité utilisée = TH-TF 00-02

Le cumul des sommes versées par l'association sur le contrat ARIAL couvre intégralement cet engagement.

Engagement hors bilan

Garanties concernant l'emprunt souscrit en 2018 de 365 K€ sur 240 mois, auprès de la BPACA

- Garantie hypothécaire à hauteur de 25 K€
- Garantie en privilège de prêteur de deniers à hauteur de 340 K€

Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre de son activité, l'association occupe des bureaux mis à disposition par différentes communes. La valorisation de ces contributions a été déterminée par les éléments communiqués par les communes accueillantes pour l'année 2024. En cas de non réponse, les contributions ont été valorisées soit à partir des données transmises l'année précédente, soit par une estimation du coût de location au m² par commune (issue de <https://www.seloger.com/prix-de-l-immo/location/pays/france.htm> - données de décembre 2023) proratisée au nombre de jours de permanences.

Commissaire aux Comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 s'élèvent à 9 276 euros TTC.

20 rue Condorcet
33210 LANGON

Les effectifs**LES EFFECTIFS**

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel Salarié	20.38	20.58
Ingénieurs et cadres	2.8	2.8
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	17.58	17.78
Ouvriers		

20 rue Condorcet
33210 LANGON

6. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

6.1. CREANCES 189 710

Solde Subvention à recevoir 185 329

↳ DREETS	119 635
↳ Conseil Régional d'Aquitaine	39 768
↳ Erasmus +	21 926
↳ Conseil Départemental	4 000

Autres produits à recevoir 673

Fournisseurs débiteurs 134

Créances clients 3 574

6.2. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 3 867

↳ Charges de fonctionnement 2025 réglées en 2024	
- Défis Paye - Compta	1 990
- Autres (Orange, Bouygues, Diac, Quadient, Seban, etc..)	1 877

6.3. DETAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES 17 490

↳ Comptes fournisseurs	6 403
- Orange	2 032
- DPO Pelletier	1 185
- Divers fournisseurs (Intermarché - Alfanet - Duport - Similo - Etc.)	3 186
↳ Comptes fournisseurs factures non parvenues	11 087
- Solde honoraires Commissaire aux comptes	4 869
- Autres (ML2R - La Bulle - Diac - Orange - etc..)	6 218

6.4. DETAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES 166 431

a) Personnel 24

↳ Rémunérations dues	24
----------------------	----

b) Organismes sociaux 44 557

↳ URSSAF	22 042
↳ Caisse de retraite et de prévoyance	22 515

20 rue Condorcet
33210 LANGON

c) Dettes concernant les congés payés 102 000

↳ Dettes congés à payer	72 000
↳ Provisions charges sociales	30 000

d) Etat, autres charges à payer 19 850

↳ Taxe formation professionnelle	10 546
↳ Taxe sur Salaire	6 234
↳ DGIFP	1 616
↳ Autres	1 454

6.5. PRODUITS EXCEPTIONNELS 3 333

↳ Produits de reprise au C. Résultat sur Subv. Equip.	3 333
---	-------

7. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 992			1 992
Immobilisations corporelles	701 930	7 361		709 291
Immobilisations financières	12 903			12 903
TOTAL	716 825	7 361	0	724 186

8. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amort. Cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amort. de l'exercice	Amort. Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 992			1 992
Immobilisations corporelles	184 958	40 713		225 671
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	186 950	40 713	0	227 663

9. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	4 284	0	4 284	0
TOTAL	4 284	0	4 284	0

10. ETAT DES CREANCES ET DETTES

(a)	brut	Échéances à moins 1 an	Éch. à plus 1 an	(b)	brut	Échéances		
						à moins 1 an	de 1 à 5 ans	à plus 5 ans
Créances actif immobilisé				Emprunts obligatoires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations	0		0	Autres emprunts obligatoires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres	0		0	~à 2 ans au maximum à l'origine				
				~à plus de 2 ans à l'origine				
Créances actif circulant				Emprunts et dettes financières divers (2)	261 902	17 635	73 244	171 023
Créances clients & cptes rattachés	3 708	3 708		Dettes				
Autres	186 136	186 136		Fournisseurs et comptes rattachés	17 490	17 490		
Charges constatées d'avance	3 867	3 867		Dettes fiscales et sociales	166 431	166 431		
				Dettes sur immob. & cptes rattachés				
				Autres dettes				
				Produits constatés d'avance	7 106	7 106		
TOTAL	193 711	193 711	0	TOTAL	452 929	208 662	73 244	171 023
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 373			

(a) Non compris les avantages et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

11. TABLEAUX DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Situations		Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation des fonds dédiés (789400)	Report des fonds dédiés (689400)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
VARIATIONS DES FONDS DEDIES			A	B	C	D = A-B+C
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						
Convention DREETS (2023)	"Contrat Engagement Jeune"	490 500	118 595	118 595		0
Convention DREETS (2024)	"Contrat Engagement Jeune"	484 575			125 214	125 214
Convention FSE (2024)	"Erasmus +"	109 630			39 395	39 395
CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES						
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
TOTAL			118 595	118 595	164 609	164 609

12. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
	A		B	C	D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds associatifs avec droit de reprise	0				0
Ecart de réévaluation					
Réserves	213 828				213 828
Report à nouveau	474 700	79 561			554 261
Excédent ou déficit de l'exercice	79 561	-79 561	3 907	-79 561	3 907
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	12 318		0	3 333	8 986
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	780 407		3 907	-76 228	780 982